Le conseil communal s'est réuni le 27 août 2009.

Cette fois, tous les conseillers communaux étaient présents.

1. **Questions des conseillers**

Pas de questions posées introduites par les conseillers.

AFFAIRES GENERALES

2. **Comptes des conseils d'église** (nouveau nom pour les anciennes « fabriques d'église »)

Les comptes présentés par le président du conseil central étaient positifs et donc approuvés pat les 15 conseillers.

	exploitation	Investissements
Mouland	15 166	5 194
Fouron-le-Comte	37 495	50 081
Fouron-Saint-Martin	49 817	6 393
Fouron-Saint-Pierre	20 701	-8 512
Teuven	32 702	1 069
Remersdaal	18 914	3 652

3. « Kleine Landeigendom CVBA » - déclaration dans le cadre d'un projet de gestion de l'habitat local et concertation au sujet de l'habitat local.

En région flamande la communes sont obligés de faire des efforts pour aboutir à 10% de maisons sociales pour leurs habitants. Pour ce faire on peut faire appel à des sociétés d'habitations sociales comme les « Kleine Landeigendommen ». Cette société va construire des maisons et faire des parcelles à Fouron-Saint-Martin, mais a aussi le droit de préemption sur des maisons vendues dans les villages de Mouland, FLC, FSM et Teuven (pas à FSP et Remersdaal, ni dans certains hameaux). (nb, explication au conseil : le droit de préemption existe dans 41 communes flamandes où il y a des manques de maisons sociales. Il ne s'agit donc pas de l'une ou l'autre action politique contre qui ou quoi). Suite à un non-consensus au sein du collège le conseil devait se prononcer sur la volonté de et la nécessité dans la commune d'un programme d'habitations sociales. Le conseil ne se prononçait donc pas sur *l'achat* de l'immeuble dans la rue 1er septembre à FLC. On sait pourtant que la société Kleine Landeigendommen est intéressée dans ce bâtiment (et d'autres dans la même rue). (9 pour, 5 contre et 1 non valable).

4. Remplacement de Huub Broers en tant que représentant communal auprès d'Interelectra.

9 conseillers contre 6 approuvent la proposition du bourgmestre de se faire remplacer. Par vote secret il sera remplacé par l'échevin Jacky Herens.

FINANCES et BUDGET

5. Règlement de rétribution pour les interventions du service incendie Bilzen-Fourons.

Les rétributions pour certaines interventions (pas en cas d'incendie ou d'autres calamités) sont acceptées en majorité. Pour la destruction d'un nid de guêpes vous payerez 18 euros (au lieu de 25 avant l'installation de notre avant-poste).Il y a aussi possibilité de demander d'autres interventions comme le rinçage de tuyaux, le nettoyage de routes, … (9 oui, 5 non et 1 non valable)

6. Vente de terrains route de Berneau aux propriétaires des parcelles voisines (parce la profondeur de la parcelle communale est maintenant jugée insuffisante).

En accord avec les propriétaires fouronnais des terrains derrière les terrains communaux les lots 3 (6 a 60 ca) et 4 (3 a 4 ca) sont vendus pour 60.250 € au couple Palmans-Wolfs et les lots 5 (2 a 97 ca) et 6 (2 a 91 ca) sont vendus pour 36.750 € à la famille Meyers-Herens. (9 oui, 5 contre et 1 non valable)

7. Adaptation du montant de l'indemnité kilométrique pour des déplacements de service (1er juillet 2009 – 30 juin 2010) : 0,3082 € par kilomètre parcouru.

Comme publié au moniteur pour tous les services publics. (14 oui, 1 non valable).

AFFAIRES URBANISME

8. Actualisation des modèles de règlement de la gestion communale des déchets - OVAM (en relation avec la prochaine ouverture de la déchetterie communale)

Une actualisation de principe qui sera suivie d'un règlement communal plus bref et compréhensible. (9 oui, 4 non, 1 non valable)

9. Approbation des cahiers de charges et conditions d'agréation de marchés pour le placement de conteneurs et le traitement des déchets du parc à conteneurs.

Les travaux presque terminés il nous faut encore des conteneurs (e.a.) pour les:

1. déchets verts
2. déchets de construction
3. autres déchets de construction
4. métaux
5. bois traité et non traité
6. bois d'élagage
7. location et transport de conteneurs pour la collective sélective de déchets.

(14 conseillers votent pour et un vote non valable.)

AFFAIRES DE POLICE

10. Mobilité – décision formelle du conseil de police pour l'activation d'une réserve de mobilité de personnel de police.(9 oui, 5 non, 1 non valable)

11. Point ajouté concernant la mobilité d'un agent. Il s'agit d'un point qui sera traité à huis clos puisqu'il y est question d'un policier qui ne peut pas faire partie du personnel de la zone malgré une décision du conseil communal (de police).

Ce point est traité à huis clos et sans vote puisqu'il s'agit d'une simple communication.